



ancenis-saint-gereon.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE N°2024-079 **Conseil municipal du 3 juin 2024**

Le Lundi Trois Juin Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Rémy ORHON, Maire d'Ancenis-Saint-Géréon.

Présents : Rémy ORHON, Mireille LOIRAT, Gilles RAMBAULT, Fanny LE JALLE, Florent CAILLET, Myriam RIALET, Bruno DE KERGOMMEAUX, Laure CADOREL, André-Jean VIEAU, Mélanie COTTINEAU, Renan KERVADEC, Marine MOUTEL-COCHAIS, Sébastien PRODHOMME, Monique GOISET, Anthony MORTIER, Johanna HALLER, Olivier AUNEAU, Katharina THOMAS, Arnaud BOUYER, Sylvie ONILLON, Fabrice CERISIER, Patrice GOUDE, Régis ROUSSEAU, Julie AUBRY, Séverine LENOBLE, Nicolas RAYMOND, Cécile BERNARDONI, Nabil ZEROUAL, Sarah ROUSSEAU et Camille FRESNEAU conseillers municipaux.

Absent(e)s : Carine MATHIEU

Excusée(s) : Isabelle BOURSE, Bruno FOUCHER, Vivien BRANCHEREAU, Olivier BINET

Pouvoirs : Isabelle BOURSE à Fanny LE JALLE, Bruno FOUCHER à Patrice GOUDE, Vivien BRANCHEREAU à Mélanie COTTINEAU, Olivier BINET à Camille FRESNEAU

Ont été désignés secrétaires de séance : Monique GOISET, Camille FRESNEAU et Nicolas RAYMOND

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents ou représentés : 34
Date de la convocation : 28 mai 2024
Date de la publication : 7 juin 2024

2024-079 AFFAIRES FONCIERES – BILAN DES OPERATIONS FONCIERES REALISEES SUR L'EXERCICE BUDGETAIRE 2023

Rapporteur : Bruno de KERGOMMEAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le rapporteur informe les membres du Conseil Municipal qu'ils doivent délibérer sur le bilan annuel des opérations foncières réalisées par la commune sur l'exercice budgétaire 2023.

Ce bilan récapitule les acquisitions et cessions foncières faisant apparaître cinq acquisitions, une acquisition par portage foncier et une cession.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2241-1 ;

VU le tableau relatif aux acquisitions et cessions 2023 ci annexé ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'approuver le bilan des opérations foncières réalisées sur l'exercice budgétaire 2023) ;

Après l'avis de la commission finances, ressources humaines et tranquillité publique en date du 23 mai 2024.

Il est proposé que le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 34

Votants : 34

Abstentions : 0

Exprimés : 34

Pour : 34

Contre : 0

APPROUVE le bilan annuel des opérations foncières réalisées sur l'exercice budgétaire 2023.

PRECISE que ledit bilan sera annexé au Compte administratif.

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait,
Le Maire,
Rémy ORHON



Les secrétaires de séance,
Monique GOISET



Camille FRESNEAU



Nicolas RAYMOND



Publication sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le :

04 JUIN 2024

BILAN ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES 2023

Type	Délibération CM ou décision Maire	adresse	ancien propriétaire	superficie (m ²)	date signature acte	nature acquisition	Nature du bien	prix acquisition	frais
PORTAGE EPF	DCM n°2023-004 du 06/02/2023	35 rue de Charost	Société BRILFABE	101	Convention de portage foncier avec l'EPF44 de 10 ans à partir du 13/03/2023 (date d'acquisition par l'EPF)		local commercial	112 000,00	rétrocession évaluée à 121 000 €
ACQUISITION	DCM n°2023-003 du 06/02/2023	rue des Maîtres	Consorts MASSON	544	24/07/2023	délaissement	jardins	9 248 €	1 046,28
ACQUISITION	DM n°2022-079 du 19/09/2022	La Gendronnière	Consorts CORABOEUF	2 590	14/09/2023	préemption	ancienne maison d'habitation	206 110,38	22 709,60
ACQUISITION	DCM n°2023-143 du 31/10/2023	780 boulevard Pasteur	Société CVMA	432	22/12/2023	préemption	local d'activité	175 000,00	12 459,57
ACQUISITION	DM n°2023-139 du 20/12/2023	780 boulevard Pasteur	Société CVMA	117	22/12/2023	amiable	bâti (garage)	25 000,00	1 476,54
ACQUISITION	DM n°2023-132 du 20/10/2023	27 rue de la Corderie	MORTIER-JOUY Monique	907	11/01/2024	préemption	maison d'habitation	132 500,00	10 400,00

Type	Délibération Conseil Municipal ou décision Maire	adresse	nouveau propriétaire	superficie (m ²)	date signature acte	nature cession	Nature du bien	prix cession	frais
CESSION	DCM n°157-2022 du 12/12/2022	Chemin de la Petite Mare	STOJICINOVIC Adam et Marie	97	12/06/2023	amiable	terrain à bâtir	18 430 €	0

Accusé de réception en préfecture
044-200083228-20240603-4_2024delib079-DE
Reçu le 05/06/2024